

**COMPTE RENDU DU
BUREAU SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 02 JUILLET 2012
- Saint Léger en Yvelines -**

Etaient présents :

Avec voix délibérative :

M. VANDEWALLE	Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, Président du Parc
Mme BONZANI	Conseillère Régionale d'Ile-de-France
M. BONNEAU	Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne
M. BOUCHET	Vice-Président de la Communauté de Communes des Etangs
M. BOURNAT	Maire de Gif/Yvette
Mme FUKS	Maire de Poigny-La-Forêt
M. GHIBAUDO	Maire de Saint-Léger-en-Yvelines
Mme GOSSARE	Maire de Saint-Forget
M. LE COMPAGNON	Maire de Fontenay-lès-Briis
M. PELLETIER	Maire de Milon-la-Chapelle
M. POUPART	Maire de Bonnelles
M. QUERARD	Maire de La Celle-Les-Bordes
Mme ROQUELLE	Maire de Jouars-Pontchartrain
M. SAUTIERE	Maire de St Rémy-lès-Chevreuse
M. SCHOETTL	Président de la Communauté de communes du Pays de Limours

Ainsi que :

Mme MEURGER, présidente de la commission *Architecture / Urbanisme / Paysage*, M. FIDELLE, président de la commission *Développement économique*, M. MONTEGUT, Vice-président de la Commission *Développement économique*, Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc) – M. DELOROZOY.

Pour le PNR : Mme DRANSART - M. HARDY – Mme LE LAGADEC – M. MARGAT - M. PAQUIER – Mme RENARD - M. SANCH – M. STEPHAN

Pouvoirs :

- Pouvoir de Mme BOUTIN à M. POUPART
- Pouvoir de M. FISCHER à Mme BONZANI
- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE

Absents excusés :

Mme BOUTIN (Conseillère Générale des Yvelines)
M. FISCHER (Conseiller Régional d'Ile-de-France)
Mme PECRESSE (Conseillère Générale des Yvelines)
Mme VITRAC-POUZOLET (Conseillère Régionale d'Ile-de-France),

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 14 mai 2012.

Le compte-rendu mis aux voix est approuvé à l'unanimité des présents.

Le président propose de modifier l'ordre des questions inscrites afin que tous les délégués puissent s'exprimer sur la représentation des associations, y compris les personnes ayant averti le bureau de leur retard.

2. Enveloppes programmes :

12 dossiers de subvention sont proposés au vote du Bureau syndical (cf. Annexe n°2 jointe pour les fiches détaillées).

Aménagement et gestion de l'espace Public :

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 176 : Aide à la plantation d'arbres sur la place Grimault à Cernay-la-Ville. Ce dossier est approuvé.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 177 : Aide à l'acquisition de bancs publics sur mesure à Choisel. Ce dossier est approuvé.

- Aide 2-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 178 : Aide à l'acquisition de bancs publics sur mesure à Rochefort-en-Yvelines. En raison d'une erreur matérielle dans la rédaction de la fiche, le Bureau n'est pas à même de pouvoir statuer. Ce dossier est donc reporté.

Aménagement des chemins de randonnée :

- Aide 11-3 du guide des aides / 020PG : Dossier 49 : Aide à l'acquisition d'une bande de terrain et la réalisation d'une clôture de liaison douce à Auffargis. Ce dossier est approuvé.

- Aide 11-5 du guide des aides / 020PG : Dossier 50 : Aide à l'aménagement d'un chemin piéton à Auffargis. Ce dossier est approuvé.

- Aide 11-5 du guide des aides / 020PG : Dossier 51 : Aide au bornage du CR11 à Janvry. Ce dossier est approuvé.

- Aides 11-4 et 11-5 du guide des aides / 020PG : Dossier 52 : Aide au bornage et à l'aménagement de la SR2 à Raizeux. Ce dossier est approuvé.

Agriculture et forêt :

- Aide 12-1 du guide des aides / 040PG : Dossier 179 : Acquisition d'un distributeur d'engrais et d'un pulvérisateur (GAEC LE METAYER, Saint-Lambert-des-Bois). Ce dossier est approuvé.

Environnement :

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 180 : Travaux de restauration des milieux naturels sur la Zone d'Intérêt Ecologique à Conforter du domaine de la ferme de Chatillon (Commune de Saint Rémy l'Honoré). Ce dossier est approuvé.

- Aide 12-5 du guide des aides / 040PG : Dossier 181 : Réalisation d'un plan simple de gestion forestière durable avec volet biodiversité complémentaire sur la Z.I.E.C. du domaine de la ferme de Chatillon (Commune de Saint Rémy l'Honoré). Ce dossier est approuvé.

- Aide 6-3 du guide des aides / 040PG : Dossier 182 : Restauration de la mare de la rivière anglaise (Commune de Bonnelles). Ce dossier est approuvé.

- Aide 11-6 du guide des aides / 040PG : Dossier 183 : Fourniture et installation d'une passerelle sur le sentier de la réserve naturelle communale des étangs de Bonnelles. Ce dossier est approuvé.

3. Validation de tarifs pour la boutique du Parc.

Pour la boutique du Parc, il est proposé au bureau les tarifs suivants :

- un chapeau floqué du logo du Parc, au prix unitaire TTC de 7,50 € (pour un prix d'achat de 7,33 € TTC).
- un lot de crayons de couleurs, au prix unitaire TTC de 4 € (pour un prix d'achat de 3,80 € TTC).

Le Bureau syndical valide à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

4. Questions diverses :

- -Modification prochaine du règlement d'attribution des aides directes aux entreprises : une prochaine adaptation de ce règlement devrait être présentée au comité syndical avant la fin de l'année. Les directives de la DIRRECTE sont en effet changeantes et seront probablement stabilisées dans les prochains mois. L'aide à l'outil productif dans le cadre de la création d'entreprise n'est plus possible actuellement, de même il devient plus difficile d'aider des entreprises dans des communes de plus de 3000 habitants.
La volonté du Parc est bien entendu de continuer à donner du sens à son action en termes de développement économique. Il ne s'agit pas de se transformer en une administration de guichet, mais bien de viser la revitalisation des cœurs de village.
- Organisation par le Parc naturel du Congrès des Parcs 2013 : Monsieur VANDEWALLE et Monsieur POUPART insistent sur l'implication de l'ensemble des 51 communes. Un comité de pilotage composé d'élus sera installé à l'automne afin que cet événement soit bien l'affaire de tous, municipalités, associations, écoles, équipe du Parc bien entendu...
André CECCARELLI, batteur de jazz est pressenti pour animer la seconde soirée, dite « soirée du Parc ».
L'événement est également important à l'échelle de la Région Ile de France et le président espère des retombées pour l'ensemble des 4 Parcs franciliens, en termes de visibilité et d'attractivité touristique et économique.
- Une question est posée sur le sort du GIE des fermiers de la forêt de Rambouillet : le président informe les membres du bureau qu'un référé a été déposé afin de demander la réouverture en urgence du GIE. Le Parc et le Département des Yvelines sont associés afin de trouver des solutions pour pérenniser cette installation coopérative et de petite dimension pour l'abattage et la transformation des viandes.

5. Election des associations membres du Comité syndical.

Les statuts du syndicat mixte du Parc prévoient, dans leur article 9, que 4 représentants d'associations siègent au Comité syndical du Parc, avec voix consultative.

Le Règlement intérieur du Parc, validé le 16 janvier 2012, précise dans son article 10 :

Les associations sont représentées au sein du Comité syndical du Syndicat mixte par 4 membres avec voix consultative.

Les associations représentées sont désignées par le Bureau Syndical du Parc, après un appel à candidature. Parmi celles-ci figure l'Union des Amis du Parc.

Les candidatures seront étudiées par le bureau syndical au regard de critères de représentativité et de l'adéquation entre leur objet statutaire et les missions du Parc.

Les associations retenues désignent chacune leur représentant.

Sur cette base, le Bureau syndical a fixé le 16 janvier 2012 les critères de sélection des associations qui se porteraient candidates pour siéger au Comité syndical. Ces critères sont les suivants :

- L'adéquation entre leur objet statutaire et les missions du Parc
- L'indépendance ;
- La transparence financière ;
- Une ancienneté minimale de deux ans ;
- L'influence, prioritairement caractérisée par l'activité et l'expérience ;
- Les effectifs d'adhérents et les cotisations ;
- Le respect des valeurs républicaines ;
- L'audience ;
- L'ancrage territorial.

Un appel à candidature a été lancé à la suite de cette délibération. Sont candidates les associations suivantes (cf. annexe n°1) :

- Association Naturaliste des Yvelines.
- Bonnelles Nature,
- Le Centre d'Etudes de Rambouillet de sa Forêt (CERF),
- L'association DELTA,
- Hélium,
- Qualité de Vie du Pays de Limours,
- La Société des Amis de la Région de Rambouillet de sa Forêt (SARRAF),
- Yvelines Environnement.

Le président ouvre le débat sur la représentation des associations.

Madame GOSSARE plaide en faveur de l'association HELIUM, réunissant les artistes de la vallée de Chevreuse. Elle informe le bureau que cette association est prête à s'élargir aux nouvelles communes du Parc.

Monsieur BONNEAU et Madame BONZANI plaident en faveur de l'Association Qualité de vie du Pays de Limours, seule association installée en Essonne. Cet argument est contesté par Madame GIOBELLINA qui rappelle que l'Union des Amis du Parc fédère également la plupart des associations essonniennes. Elle précise que l'Union souhaite conserver son indépendance par rapport à toute affiliation politique, ce qui ne serait pas le cas de l'association conduite par Madame LECUYER.

Madame BONZANI rappelle le rôle décisif joué par l'association Qualité de vie du Pays de Limours dans l'adhésion des 8 communes de l'Essonne.

Monsieur BOUCHET estime qu'il est pertinent de compter au comité, en plus de l'UAP, une association naturaliste, une association culturelle et une société savante, c'est pourquoi les candidatures d'HELIUM et de la SARRAF lui semblent bienvenues. Ce point de vue est également partagé par Monsieur BOURNAT : l'ANI, Association Naturaliste des Yvelines lui semble d'une représentativité territoriale plus large que les autres associations travaillant sur des mêmes objets.

Devant les divergences des membres du Bureau, il est donc procédé à l'élection à bulletin secret des associations amenées à siéger avec voix délibérative :

Le résultat des votes est :

- Association Naturaliste des Yvelines : 21 voix
- Bonnelles Nature : 2 voix
- Le Centre d'Etudes de Rambouillet de sa Forêt (CERF) : 2 voix
- L'association DELTA : 0 voix
- Hélium : 16 voix
- Qualité de Vie du Pays de Limours : 9 voix
- La Société des Amis de la Région de Rambouillet de sa Forêt (SARRAF) : 13 voix
- Yvelines Environnement : 6 voix

Sont donc élus membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Association Naturaliste des Yvelines
- Hélium
- La Société des Amis de la Région de Rambouillet de sa Forêt (SARRAF).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.